



COMITÉ TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 21 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à 14 heures 00, le Comité Technique s'est réuni à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat à Montoux, la séance est présidée par Carine BLANC, Présidente Comité Technique.

Outre la Présidente, étaient présents :

En qualité de représentants des élus :

BERNAL Fulgencio	Vice-Président - Titulaire
MOSSE Frédéric	Vice-Président – Suppléant
CHUDZIKIEWICZ Pascale	Conseillère Communautaire - Suppléante

En qualité de représentants du personnel :

DOLADILLE Valérie	Titulaire (UNSA)
NOUVEAU Véronique	Titulaire (UNSA)
MOULAN Jérôme	Suppléant (UNSA)
RENAUX Fabrice	Suppléant (UNSA)
BERNARD Danielle	Titulaire (CGT)

Etaient absents ou excusés :

GROS Christian	Président de la CCSC - Titulaire
FERRARO Sylvaine	Vice-Présidente - Titulaire
TERRISSE Michel	Vice-Président - Titulaire
BERARD Jean	Vice-Président - Suppléant
PERRAND Michel	Vice-Président - Suppléant
VERNHES Aurélie	Conseillère Communautaire - Suppléante
DINOLFO Michel	Titulaire (UNSA)
SMITH John	Titulaire (UNSA)
MARCELIN Sébastien	Suppléant (UNSA)
TOCHOU Sébastien	Suppléant (UNSA)
PIRES Marc	Suppléant (CGT)

Autres participants :

DE DAPPER Philippe	Directeur Général des Services
FAUCHER Estelle	Directrice Administration Générale et Financière
GENOT Marie-Anne	Directrice Management et Ressources Humaines
LINAGE Murielle	Directrice des Services Techniques
MASSARD Delphine	Responsable des Ressources Humaines
RIVIERE Antoine	Responsable des Systèmes d'Informations
BOUILLANNE Elsa	Assistante du Président



Madame Carine BLANC remercie les personnes présentes et après avoir constaté le respect des règles de quorum, Madame Carine BLANC, Présidente, débute le Comité Technique.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Carine BLANC, demande aux représentants des 2 collèges de désigner pour cette séance leur secrétaire respectif.

Madame Carine BLANC, propose de changer le représentant du personnel en qualité de secrétaire adjoint et propose Madame Danielle BERNARD.

Madame Valérie DOLADILLE refuse la nomination de Madame Danielle BERNARD au titre de secrétaire adjointe de la séance. Précise que compte tenu de la majorité des sièges octroyés à l'UNSA, souhaite que la secrétaire adjointe de séance reste un représentant de l'UNSA.

Madame Pascale CHUDZIKIEWICZ se propose pour le collège des élus, et **Madame Valérie DOLADILLE** pour les représentants du personnel en qualité de secrétaire adjointe pour cette séance.

Madame Carine BLANC propose de débiter le Comité Technique par l'approbation du Compte-rendu du Comité Technique du 23 septembre 2021.

- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Sollicite la parole avant de débiter les débats du Comité Technique. Indique que sur le procès-verbal du Comité Technique du 23 septembre 2021, il n'est pas fait mention que les catégories A et B ont le double de régime indemnitaire que les catégories C. D'autre part, précise que nombre de directeurs assistent aux séances des Comités Techniques alors qu'ils n'en sont pas membres. Sollicite qu'à compter de ce jour, seuls les représentants élus et du personnel, assistés d'une personne des Ressources Humaines assistent aux Comités Techniques. Informe que concernant les 1607 heures, l'article 2 du décret du 12 juillet 2021, fait état d'une dérogation aux 1607 heures et précise qu'il y a eu plusieurs jurisprudences à ce sujet. Indique que cette dérogation est possible au regard de contraintes et de sujétions spécifiques. Concernant le protocole d'accord, informe qu'après consultation des agents, le protocole ne garantit pas l'équité entre agents. De plus les agents n'ont pas été consultés sur les horaires. Ajoute que l'amplitude horaire ne concerne que les quotas horaires des cadres. Demande que cette intervention soit annexée au présent procès-verbal du Comité Technique.
- **Carine BLANC, Présidente** : Demande s'il y a d'autres interventions ?
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Demande que les directeurs ne participent pas à la séance dès aujourd'hui.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Fait état de l'article 15 du Règlement du Comité Technique : « *Des experts, peuvent être convoqués*



par le Président du Comité Technique à la demande de l'administration ou à la demande des représentants du personnel ».

- **Carine BLANC, Présidente** : Propose pour la séance d'aujourd'hui de laisser les directeurs présents afin de pouvoir solliciter leur expertise si nécessaire compte tenu des rapports à l'ordre du jour. Elle garantit d'inviter, à l'avenir, que les techniciens experts nécessaires aux rapports présentés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE du 23/09/2021

- **Carine BLANC, Présidente** : Demande à l'assemblée s'il y a des remarques ? Soumet au vote.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT N°1 : CHARTE DU TELETRAVAIL

- **Carine BLANC, Présidente** : Donne la parole à Madame Marie-Anne GENOT.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Fait état du rapport. Informe qu'il s'agit d'un projet proposé à l'avis du Comité Technique, puis soumis par délibération au Conseil Communautaire du 22 novembre 2021. Précise qu'un grand nombre d'agents sollicitent la collectivité au sujet du télétravail. Indique que la Charte du Télétravail formalise la mise en œuvre de ce dispositif pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022. Informe que 3 objectifs sont visés par la collectivité (voir rapport) basés sur des principes généraux : volontariat, avis favorable de l'administration (compatibilité de l'activité avec le télétravail) et ouverture aux titulaires et contractuels. Ainsi, il est proposé : 1 journée de télétravail par semaine (pas de ½ journées), matériel personnel ou mise à disposition de matériel (annexe 4), respect de l'assurance (l'agent doit transmettre une attestation personnelle de son assureur) et mise en place d'un suivi de l'activité (annexe 3). Précise que la collectivité a fait le choix de ne pas attribuer d'indemnité dans le cadre du télétravail.
- **Carine BLANC, Présidente** : Précise que dans le cadre de sa libre administration, la collectivité a décidé de ne pas mettre en place d'indemnité. Rappel qu'il s'agit du volontariat des agents.
- **Marc MOSSE, Vice-Président** : Informe que les agents vont faire des économies sur les frais de déplacement.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que l'administration s'est rapprochée d'autres collectivités pour voir ce qui se faisait et il en est ressorti qu'il n'y avait pas obligatoirement d'indemnisation. La CCSC propose le télétravail mais sans proposition d'indemnisation.



- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Indique que cela va permettre de libérer des bureaux.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Demande pourquoi les agents d'accueil ne peuvent pas télétravailler alors qu'ils sont au nombre de deux ?
- **Estelle FAUCHER, Directrice Administration Générale et Financière** : Répond qu'il y a deux agents pour l'accueil physique et téléphonique. Indique que le téléphone sonne toute la journée et qu'il est difficile de gérer sur 3CX le standard téléphonique. De plus des plaintes des usagers et des élus ont été remontées à la Direction Générale en l'absence de réponse immédiate.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande pour les contractuels quelle est la durée du préavis ? Comment se déroule le renouvellement du télétravail ? Quelles sont les raisons impétueuses ?
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que la durée du préavis dépend de la durée du contrat. Informe que le renouvellement du télétravail est tacite et informe que les raisons impétueuses sont des situations de crises, par exemple une inondation.
- **Carine BLANC, Présidente** : Demande s'il y a d'autres remarques. Soumet à l'avis du Comité Technique.

1 AVIS DEFAVORABLE - AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE

<p>RAPPORT N°2 : PROTOCOLE RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT – AVEC ANNEXE 1 : AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE</p>
--

- **Carine BLANC, Présidente** : Propose de ne pas relire le document, mais de revenir sur certains points s'il y a des problématiques. Précise que l'idée est de ne pas remettre tout en cause aujourd'hui car plusieurs groupes de travail ont été mis en place, les représentants du personnel ont également été reçus. Précise que les délais nous obligent aujourd'hui à prendre des décisions.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique qu'il a manqué une étape dans la communication : il aurait été important de réunir tous les agents en Assemblée Générale afin que chacun ait les mêmes informations et en même temps.
- **Carine BLANC, Présidente** : Répond que les informations ont été données par chaque direction associée au groupe de travail, et notamment par Madame Murielle LINAGE pour les agents des Services Techniques, direction la plus importante.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que les hypothèses par directions ont été présentées aux représentants du personnel le 09 septembre 2021 mais que les représentants du personnel n'ont pas participé aux précédentes réunions du groupe de



travail. Informe que les retours de certains chefs de services sont négatifs à ce sujet car ils ne sont pas tous d'accord.

- **Carine BLANC, Présidente** : Précise que le groupe de travail a travaillé sur une décision majoritaire pour présentation des scénarii de gestion du temps le 09 septembre 2021 auprès des représentants du personnel et élus.
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Indique qu'à l'instant où nous sommes en débat, des agents revendiquent devant le siège de la Communauté de Communes.
- **Carine BLANC, Présidente** : Rappelle que les agents ont été concertés et particulièrement Madame BERNARD au titre de la CGT par deux fois en dehors de la réunion du 09 septembre 2021.
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Indique qu'aucun compte-rendu n'a été fait lors de ces rendez-vous.
- **Carine BLANC, Présidente** : Informe qu'elle a eu l'occasion de communiquer aussi avec les agents du CTC de Monteux et que le dialogue social a été instauré.
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Affirme que les agents ne veulent pas des 37 heures et que les agents veulent rester à 35 heures. Indique qu'il est demandé aux agents de travailler plus.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique qu'il faut se plier à la majorité des agents qui veulent des jours d'ARTT.
- **Marc MOSSE, Vice-Président** : Précise qu'aujourd'hui la loi impose les 1607 heures annuelles. Informe qu'il est possible de les faire en 36, 37 ou 38 heures hebdomadaires. Indique que le calcul est simple : on multiplie les heures hebdomadaires par le nombre de semaines et on se rend bien compte que l'on n'arrive pas aux 1607 heures.
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Affirme, qu'à la Communauté de Communes, il suffit d'enlever les jours exceptionnels pour être aux 1607 heures annuelles.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Remercie l'intervention de Monsieur MOSSE. Rappelle la procédure : la proposition est soumise au Comité Technique qui peut apporter des correctifs puis aux élus lors du Conseil Communautaire de novembre prochain. Accorde que la collectivité aurait pu communiquer plus, mais précise que le travail qui a été fait a permis de faire se rencontrer des agents de services différents, de métiers différents, de catégories différentes. Indique que si l'avis est négatif, il n'y aura pas de délibération et un retour aux 35 heures sera fait avec la suppression des jours exceptionnels restants.
- **Carine BLANC, Présidente** : Sollicite l'avis de l'UNSA à ce sujet.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Répond que l'UNSA ne veut pas d'un maintien aux 35 heures pour tous avec suppression des jours exceptionnels et que la question a été posée aux collègues qui sont favorables aux propositions du protocole.



- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Affirme que les Services Techniques sont laissés pour compte.
- **Marc MOSSE, Vice-Président** : Informe qu'il n'y a aucun intérêt en matière de service public de faire travailler les administratifs à 37 heures.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que c'est exactement ce que les agents ont fait remonter à l'UNSA.
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Indique que pour le site technique d'Althen des Paluds, les personnels communal et intercommunal n'auront pas les mêmes horaires.
- **Marc MOSSE, Vice-Président** : Répond qu'il s'agit de cycles de travail.
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Affirme qu'aujourd'hui si on enlève les jours exceptionnels, le personnel de la CCSC fait les 1607 heures annuelles. Précise qu'on nous oblige à une nouvelle organisation.
- **Carine BLANC, Présidente** : Répond qu'il s'agit effectivement d'une volonté politique d'harmoniser les différents services de la CCSC et que les objectifs ont été présentés dès le Comité Technique du 1^{er} mars 2021 ainsi que lors de la présentation du 09 septembre 2021.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Interroge sur le temps de travail des secrétaires référentes dans les CTC.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : S'excuse car à la page 6 le service des collectes a été oublié et corrige l'erreur. Répond que les secrétaires référentes sont considérées comme des services fonctionnels, donc à 36 heures. Rappelle qu'il s'agit d'une demande des élus de travailler sur 5 jours. Demande s'il y a des observations sur la proposition de protocole notamment pour les services techniques ?
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Sollicite une pause méridienne de 45 minutes pour les administratifs. Il s'agit d'une demande de la majorité au regard des problématiques de restaurations et de bureaux. Précise que cela permettrait de résoudre la problématique de l'heure à effectuer hebdomadairement.
- **Carine BLANC, Présidente** : Sollicite l'avis de Monsieur Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Emet un avis favorable.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Précise que la borne des 12h/14h est conservée, mais corrige sur le protocole la pause méridienne de 45 minutes pour les directions fonctionnelles. Fait état des éléments concernant les services spécifiques. Rappelle que dans le protocole il n'est pas possible de rentrer dans de l'individualité.



- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Affirme qu'il faut rentrer dans l'individualité. Questionne sur la pause méridienne pour les agents en journée continue.
- **Marc MOSSE, Vice-Président** : Rappelle que dans le protocole sont indiquées des amplitudes et que les chefs organisent ensuite les plannings de leur service. Rappelle que le protocole fixe les règles de manière générale, l'objectif étant que les agents effectuent le nombre d'heures hebdomadaires.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique que les agents des CTC de Sorgues et Pernes Les Fontaines ont été questionnés et qu'il en ressort qu'ils sont d'accord. Précise qu'elle n'a pas interrogé les agents du CTC de Monteux.
- **Fulgencio BERNAL, Vice-Président** : Indique à l'attention de Madame Danielle BERNARD qu'il semblerait qu'elle n'ait pas compris le protocole et l'organisation qui en découle. Indique que peut-être les agents de Monteux n'ont pas compris également.
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Interroge sur la pause pour la restauration des agents des CTC en journée continue.
- **Carine BLANC, Présidente** : Indique que les agents vont s'arrêter, dans le cadre des pauses mentionnées, pour se restaurer ce qui est tout à fait normal et demande de ne pas polémiquer là où il n'y a pas de problème. Propose de continuer à avancer sur le protocole.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : S'arrête sur le service des ordures ménagères qui va passer à 36 heures hebdomadaires. Informe que ce service travail en journée continue. Si ce service restait à 35 heures, les agents auraient été pénalisés car ils ne bénéficieraient pas de jours d'ARTT. Il est donc considéré que leur travail est à 35 heures effectives, mais qu'une enveloppe de 47 heures pour passer aux 36 heures servira pour accompagner les agents sur de la prévention et de la formation. Il sera de la responsabilité de Mme LINAGE et de M. GAUTIER d'activer cette enveloppe d'heures pour accompagner les agents de collecte sur de la supervision de pratiques, prévention et formation.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Interroge sur les tournées du samedi.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Indique que compte tenu de la réglementation qui va changer prochainement, un audit est en cours et qu'une future organisation devra certainement être mise en place. Informe que rien n'est encore fixé mais que l'objectif sera d'améliorer et de trouver des solutions pour une nouvelle organisation. Indique que pour l'instant il est trop tôt pour en prévoir l'organisation.
- **Murielle LINAGE, Directrice des Services Techniques** : Informe que pour l'instant le travail du samedi sera payé en heures supplémentaires.
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Demande pourquoi les agents du service des ordures ménagères ne seraient pas sur 37 heures comme les autres agents des centres techniques communautaires.



- **Murielle LINAGE, Directrice des Services Techniques** : Précise que dans cette condition l'enveloppe serait de 94 heures (au lieu de 47 heures) et qu'elle serait difficile à absorber. L'enveloppe des 47 heures sera plus évidente à gérer. Elle rappelle que ce sujet a été travaillé avec Madame BERNARD en rendez-vous le 1^{er} octobre 2021.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise qu'il aurait été préférable de détailler pour les déchetteries en distinguant les gardiens et les chauffeurs. Pense qu'une coquille s'est glissée au niveau des horaires entre les deux saisons.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Sollicite Mme LINAGE. Prend note des horaires à corriger et procède à la modification.
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Demande quel est le statut des agents de Beaulieu. Précise que les agents de Beaulieu ne sont pas mis à disposition de l'ASL et que cela est illégal.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Précise que la Communauté de Communes a les compétences sur le site de Beaulieu et qu'il s'agit d'agent intercommunaux.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Rappelle que Beaulieu est un service de la Communauté de Communes au même titre que les déchetteries ou les CTC.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Interroge sur les horaires tardifs sur Beaulieu.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique qu'il s'agit de la gestion des parkings. Concernant les congés, annonce qu'une avancée sociale a été proposée : la possibilité du report des congés au 30 avril de l'année suivante. Sollicite l'avis des membres du Comité Technique sur la question suivante : conservation au 31/01 ou au 30/04 ? Précise que les membres sollicitent le report des congés au 30/04 et en prend note dans le protocole. Informe que désormais les congés seront décomptés en journée pour les agents à 4.5 jours hebdomadaires. Apporte une précision concernant le jour d'ancienneté : le jour d'ancienneté a disparu suite au retour du Centre de Gestion de Vaucluse auquel le protocole a été soumis au préalable. Le Centre de Gestion de Vaucluse a informé la Communauté de Communes que le jour d'ancienneté ne passerait pas au contrôle de légalité, ceci n'étant plus autorisé.
- **Carine BLANC, Présidente** : Indique que ceux qui sont déjà acquis restent, mais il n'y aura plus d'évolution. Ceux qui ne sont pas encore acquis ne le seront jamais.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique qu'il faudra donc le retirer sur la partie report.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Informe que cela sera supprimé.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Questionne concernant le délai de dépôt des demandes de congés (7 jours) et interroge sur une demande ponctuelle qui serait sollicité en dehors du délai des 7 jours, cette demande serait-elle acceptée ?



- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Répond par l'affirmative et précise qu'il s'agit du bon sens. Concernant les jours d'ARTT, indique que deux jours seront imposés en fin d'année (pour Noël et le jour de l'an).
- **Marc MOSSE, Vice-Président** : Demande à ce que soit précisé sur le protocole que ces deux jours peuvent être modifiés en fonction du calendrier.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Prend en compte la demande et procède à la modification. Précise que les jours d'ARTT seront gérés par le logiciel RH afin que tout se calcule correctement et indique qu'une délibération sur le CET devra être faite prochainement.
- **Madame Danielle BERNARD (CGT)** : Demande pourquoi le nombre de jour ARTT est limité sur le CET.
- **Marc MOSSE, Vice-Président** : Informe que les jours d'ARTT ne sont pas des jours de congés annuels et que la Communauté de Communes fait déjà un cadeau en permettant de poser des ARTT sur le CET.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que la Communauté de Communes doit se positionner au sujet de la journée de solidarité.
- **Marc MOSSE, Vice-Président** : Indique que vu que deux jours d'ARTT sont imposés en fin d'année, il serait judicieux que le lundi de pentecôte soit travaillé.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Rappelle que le lundi de pentecôte est redevenu un jour férié et que les écoles vont être fermées. Cela va poser un problème de garde aux parents qui travaillent.
- **Delphine MASSARD, Responsable des Ressources Humaines** : Précise aux membres du Comité Technique qu'il n'est pas possible de poser un jour de congé annuel pour la journée de solidarité. Indique qu'il est possible de poser soit un ARTT, soit de la récupération. Rappelle la problématique pour les agents à temps non complet qui ne bénéficieront pas de jours d'ARTT.
- **Carine BLANC, Présidente** : Sollicite l'avis des membres du Comité Technique.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique que l'UNSA n'est pas d'accord sur le lundi de pentecôte travaillé.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Précise qu'il faut penser à tous les cas de figure afin qu'une solution soit trouvée pour tous les agents.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Propose que la question soit tranchée en Bureau Communautaire. Sollicite les représentants concernant les ASA, instruit et procède aux modifications suivants les informations transmises par les élus et les représentants du personnel.



- **Marc MOSSE, Vice-Président** : Interroge sur le don de congés.
- **Marie-Anne GENOT, Directrice Management et Ressources Humaines** : Indique que cette thématique concernera une délibération à part. Précise qu'il faut prendre le temps de travailler sur ce sujet. Rappelle que les corrections sollicitées ont été réalisées et que seule la journée de solidarité n'a pas été validée car il est demandé aux élus de statuer sur ce point.
- **Marc MOSSE, Vice-Président** : Propose aux représentants du personnel de solliciter les élus pour un lundi de pentecôte fermé.
- **Carine BLANC, Présidente** : Sollicite l'avis des membres du Comité Technique sur le protocole.

**1 AVIS DEFAVORABLE (CGT) – 0 ABSTENTION
AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE**

- **Carine BLANC, Présidente** : Remercie le travail effectué par les services et techniciens, et remercie les interventions des représentants du personnel. Précise que le protocole ne sera pas figé dans le temps, il sera possible d'y revenir après une année ou d'apporter des modifications si le retour d'expérience le nécessite ou si les pratiques changent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 54.

Madame Pascale CHUDZIKIEWICZ

Conseillère Communautaire
Communauté de Communes
Les Sorgues du Comtat

Madame Valérie DOLADILLE

Représentant du Personnel